



Organisme intercantonal de certification  
Interkantonale Zertifizierungsstelle  
Organismo intercantonale di certificazione

# CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

**le Règlement général AMS en vigueur au 01.01.2018 ainsi que le Règlement sectoriel pour le groupe Viande d'AMS en vigueur au 01.01.2016 ainsi que le manuel de présentation graphique de janvier 2018.**

sont respectées par:

**Abattoir de Vich  
Boucherie Richard Claude  
1267 Vich**

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

Viande de l'espèce bovine et viande de l'espèce porcine.

Ce certificat est valable jusqu'au 30 juin 2022  
Numéro d'enregistrement OIC-SG-VIAN-0619-71869  
Lausanne, le 25 juin 2019

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann  
Président

Roman Tscherrig  
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.